



## Extrait du registre des arrêtés du Maire

N° 106/2026

### Délégation de fonctions et de signatures à monsieur Philippe del VECCHIO, quatrième adjoint

#### Le Maire de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18 ;

**Vu** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026, au cours de laquelle monsieur Philippe del VECCHIO a été élu quatrième adjoint ;

**Considérant** l'intérêt d'une bonne marche de l'administration communale,

### Arrête

**Article 1** – Monsieur Philippe del VECCHIO est délégué afin d'intervenir dans les domaines suivants :

- Urbanisme ;
- Environnement.

**Article 2** – Monsieur Philippe del VECCHIO reçoit délégation à l'effet de signer les documents suivants :

- Tous courriers et documents relatifs à l'exercice de ses fonctions ;
- Les décisions concernant les demandes d'autorisation d'occupation du sol ;
- Les déclarations d'intention d'aliéner ;
- Les documents administratifs concernant la révision et la modification du Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat.

**Article 3** – La signature par monsieur Philippe del VECCHIO des actes mentionnés par le présent arrêté devra être précédée de la formule indicative « par délégation du Maire » ou « pour le Maire et par délégation ».

**Article 4** – La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 5** – Le Maire et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont l'ampliation sera adressée au représentant de l'Etat.

**Article 6** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 LYON) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or,  
le 20 mars 2026.

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte qui a  
été transmis en préfecture le :

**23 MARS 2026**

Affiché publiquement le :

**08 AVR. 2026**

Notifié le :

**08 AVR. 2026**

**Le Maire,  
Patrick GUILLOT**



Pour notification :

Le

*del Vecchio*

Philippe del VECCHIO